

Souveraineté des États et droits de l'homme en droit international contemporain

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Type de support : Volume

Titre(s) : Souveraineté des États et droits de l'homme en droit international contemporain / Juan Antonio Carrillo Salcedo ; traduction et présentation par Jacobo Ríos Rodríguez, ...

Est une traduction de : Soberanía de los Estados y los derechos humanos en el derecho internacional contemporáneo 2nd edición 2001

Auteur(s) : Carrillo Salcedo, Juan Antonio (1934-2013)

Autre(s) responsabilité(s) : Ríos Rodríguez, Jacobo (1981-....) enseignant-chercheur en droit (Préfacier) (Traducteur)

Publication : Paris : Dalloz, 2016

Description matérielle : 1 vol. (XXXVIII-202 p.) : portr., couv. ill. ; 22 cm

Collection : Rivages du droit

ISBN : 978-2-247-15307-7

EAN : 9782247153077

Appartient à la collection : Rivages du droit 1966-8376

Classification décimale Dewey : 341.48

Note sur l'édition et l'histoire bibliographique : Traduit de la 2e ed. de : "Soberanía de los Estados y los derechos humanos en el derecho internacional contemporáneo, 2001, Madrid, Tecnos"

Note sur les bibliographies et les index : Liste des publications de l'auteur p. [XXII]-XXXVIII. Notes bibliogr.

Résumé ou extrait : La 4ème de couverture indique : "Les droits de l'homme n'ont pas déplacé ni éliminé la souveraineté des Etats, mais ils l'ont limitée et relativisée. Cependant, la protection effective des droits de l'homme nécessite l'intervention des pouvoirs publics, à c'est-à-dire des Etats. Paradoxalement, si les Etats ont des obligations négatives de ne pas interférer dans l'exercice des droits et libertés, ils ont aussi des obligations positives de deux types. D'une part, ils doivent créer les conditions nécessaires pour que

ces droits soient effectifs et pas seulement théoriques ; d'autre part, ils doivent réagir face aux violations graves et massives des droits fondamentaux de l'homme. Il s'agit de crimes contre la communauté internationale et concernent donc l'ensemble de l'humanité. Il pourrait donc surprendre qu'un ouvrage sur la protection internationale des droits de l'homme réaffirme et souligne les fonctions propres des Etats. Mais, face à la thèse de la crise de l'Etat, cet ouvrage met en valeur que la tension entre la souveraineté et les droits de l'homme peut être dépassée par la notion des obligations positives des Etats. Ces dernières leur sont imposées par le droit international contemporain en vue d'atteindre la promotion et la protection effective de la dignité propre à tout être humain."

Sujet - Nom commun : Souveraineté

État

Droits de l'homme (droit international)